

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET. Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la guestion n° 2), M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents:

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote : M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme IIva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

OBJET:

24 - Sollicitation des aides de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et pour l'animation-coordination

Sollicitation des aides de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et pour l'animation-coordination

Rapporteur: M. FOUSSERET, Maire

Conformément à la réglementation en vigueur, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Ville de Besançon a réalisé les diagnostics des installations d'assainissement non collectif présentes sur son territoire. Près de 1 000 installations ont été contrôlées.

A l'issue du contrôle, chaque propriétaire a reçu un rapport du diagnostic. Parmi les installations **non conformes**, certaines présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement. Les travaux de réhabilitation doivent alors être **obligatoirement** réalisés dans un délai de 1 à 4 ans. A Besançon c'est une trentaine de dispositifs qui sont concernés.

Dans le cadre de son 10ème programme d'intervention (2013-2018), l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pourrait aider à financer ces travaux par le biais d'une opération groupée menée par la Ville de Besançon.

L'aide attribuée est une aide forfaitaire globale pour les études et les travaux, d'un montant de 3 300 € par installation réhabilitée. Elle concerne à la fois les prestations d'études et les travaux.

Sont éligibles les installations des habitations construites avant 1996, que la collectivité compétente estime «absentes» ou «présentant un danger pour la santé des personnes» ou «présentant un risque avéré de pollution de l'environnement» au sens de l'arrêté contrôle du 27 avril 2012.

Le SPANC de la Ville de Besançon a procédé au recensement des particuliers volontaires : 12 propriétaires se sont engagés par écrit à entrer dans le dispositif. Au fur et à mesure de la réalisation des contrôles par la Ville de Besançon, le nombre de propriétaires volontaires est susceptible d'évoluer.

Dans le cadre de cette opération groupée, une convention de mandat sera signée avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse afin de percevoir ces aides de l'Agence et les redistribuer aux particuliers concernés. Les particuliers mandatent la Ville de Besançon pour qu'elle puisse percevoir les aides de l'Agence en leurs noms.

Dans le cadre de l'animation-coordination et en tant que mandataire, le SPANC percevra une indemnité forfaitaire de 300 € par installation réhabilitée.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer et à autoriser M. le Maire à :

- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, pour les travaux de réhabilitation et pour l'animation-coordination,
- encaisser les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et à les reverser aux particuliers.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme, Pour le Maire, L'Adjoint suppléant,

Nicolas BODIN, Deuxième Adjoint.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 53 Contre: 0 Abstention: 0

Préfecture du Doubs

Reçule 24 MARS 2017

Contrôle de légalité